



République française

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/24

ID : 045-214502445-20241218-2024\_53-DE

DEPARTEMENT DU LOIRET - CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

## MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 2024-53**

**TARIFS ET REGLEMENTS  
LOCATION DE SALLES ET  
MATERIELS**

| <b>Nbre de conseillers</b> |    |
|----------------------------|----|
| En exercice :              | 23 |
| Présents :                 | 15 |
| Votants :                  | 20 |

|                   |    |
|-------------------|----|
| <b>POUR</b>       | 20 |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |

Le mercredi dix-huit décembre deux mil vingt-quatre à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'**OUZOUER SUR LOIRE**, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Marie-Madeleine HAMARD, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :**

Mesdames MM. HAMARD, C. GONDROY, M. HENRIQUES, C. PAULO, A. ROLLAND, C. SAILLEAU, C. SIDZIMOVSKI.

Messieurs, J. BUCAILLE, P. BIZET, P. DOMENECH, N. EMZIVAT, JC LAMBERT, C. MARSAS, M. NEVES, A. SERGENT.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mesdames AS. CUIILLERDIER à C. SAILLEAU ; C. GOUINEAU à A. ROLLAND  
Messieurs P. DE BRAUWER à C. PAULO ; S. ROMAIN à C. MARSAS, B. VASLIN à M. HENRIQUES

**Absents excusés :** A. LORY, L. SALLÉ, MJ. SALLÉ

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jean-Christophe LAMBERT

**Transmission en Préfecture le :**

**Affiché le :**

Madame le Maire rappelle les travaux d'isolation, de rénovation de la salle et l'achat de matériel de cuisine à la salle Ballot,

Rappelle que la salle moyenne est équipée d'une climatisation réversible,

C'est pourquoi il est nécessaire de revaloriser le montant des différentes locations des salles ainsi que le prêt de matériel (pas revu depuis 2018) comme suit :

**SALLES**

- ❖ Maintenir la minoration de 50 % sur les tarifs particuliers Oratoriens, aux personnels actifs de la Commune, la location d'une salle 1 fois par an uniquement pour leur utilisation personnelle.
- ❖ Mettre gratuitement à disposition des associations oratoriennes une salle 1 fois par an.
- ❖ La Mairie se réserve le droit d'accorder 1 salle, gratuite sur 1 journée en cas d'évènement exceptionnel

|   | ORATORIENS                     | EXTERIEURS                     |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Salle <b>BALLOT</b><br>300 personnes  | Journée 430 €<br>Forfait 680 € | Journée 600 €<br>Forfait 900 € |
| Grande Salle de l' <b>AMITIE</b><br>120 personnes<br>Uniquement du 01/03 au 31/10 | Journée 170 €<br>Forfait 260 € | Journée 220 €<br>Forfait 350 € |
| Salle Moyenne de l' <b>AMITIE</b><br>60 personnes<br>(climatisation)              | Journée 190 €<br>Forfait 275 € | Journée 250 €<br>Forfait 320 € |
| Salle de séminaire (réunion)<br>Espace <b>GAND</b><br>40 personnes                | Journée 120 €                  | Journée 170 €                  |
| Foyer Carnot<br>110 personnes   | Journée 120 €                  | Journée 170 €                  |

La journée s'entend de 8h à 24h sauf pour le foyer Carnot (8h-22h) et la salle de séminaire (8h-20h)  
Le forfait s'entend pour 2 jours (8h – 24h)

Il sera demandé :

- Un acompte de 50 % à la réservation puis le solde à l'état des lieux,
- Une caution de 1 000 € pour la salle,
- Une caution de 250 € pour le ménage.

#### PRET DE MATERIEL

- ◆ De maintenir la gratuité pour les associations Oratoriennes
- ◆ D'appliquer un ½ tarif pour le personnel actif

|                                   |                                     |          |
|-----------------------------------|-------------------------------------|----------|
| Table en bois (2.20m X 0.70m) 2 € | Table plastique (1.83m X 0.76m) 2 € | Banc 1 € |
| Barnum (5m X 12m) 100 €           | Barnum (5m X 8m) 100 €              |          |

Il sera demandé pour tous :

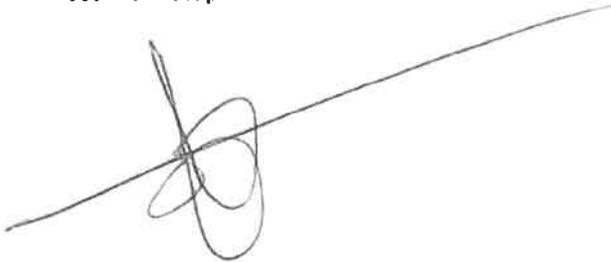
- Une caution de 200 € pour les tables et bancs et 1000 € pour les barnums (si table / banc et barnum la caution la plus grosse sera demandée).
- Une caution de 30 € pour le nettoyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

- DE VALIDER les tarifs des locations de salles et matériels à compter du 01/01/2025, comme ci-dessus énoncés
- D'APPROUVER les règlements joints.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.  
Fait et délibéré le 18/12/2024

Le secrétaire de séance,  
Jean-Christophe LAMBERT



Le Maire,  
Marie-Madeleine HAMARD

